

Amélioration de la qualité des données dans le secteur de la pêche: l'UE adopte de nouvelles règles de collecte et d'utilisation des données

Le 7 décembre 2016, le Comité des représentants permanents (Coreper) a approuvé un compromis définitif sur des règles révisées en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données dans le secteur de la pêche.

Cet accord mettra en place un cadre amélioré permettant de recueillir des informations fiables et en grand nombre et de les rendre accessibles au niveau régional et européen. La fiabilité des données est un élément fondamental de la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP) et permettra de mieux apprécier les questions essentielles qui se posent en matière de gestion des pêches.

L'accord, qui a été conclu avec succès sous la présidence slovaque, doit encore être approuvé par la Commission de la pêche du Parlement européen (PECH).

"Obtenir des données fiables, ce n'est pas un détail technique, mais une question fondamentale" a déclaré Gabriela Matečná, ministre slovaque de l'agriculture et du développement rural et présidente du Conseil. Elle a ajouté "Des données de qualité sont une condition indispensable pour que les hommes politiques puissent prendre des décisions avisées en toute connaissance de cause et fermement étayées par les meilleurs avis scientifiques possibles. Nous nous félicitons donc vivement de cet accord".

Le projet de règlement qui a fait l'objet d'un accord vise à aligner le cadre existant de collecte des données sur la nouvelle PCP et à simplifier le système actuel.

La réforme de la PCP de 2013 a créé de nouveaux besoins en matière de données pour évaluer notamment la réalisation progressive de l'objectif de rendement maximal durable (RMD), l'impact sur la pêche et l'aquaculture et les effets de l'obligation de débarquement.

Les nouvelles règles garantiront que toutes ces données pertinentes sont collectées à l'issue d'une analyse coût/avantages et en évitant les doubles emplois, ce qui réduira la charge administrative.

Prochaines étapes

Le président du Coreper enverra un courrier au président de la Commission PECH du Parlement européen. Cette lettre indiquera que, si le Parlement adopte, lors de sa session plénière, le texte de compromis approuvé par le Coreper, le Conseil adoptera ensuite ce texte en première lecture sans le modifier.

Cela devrait permettre à la nouvelle législation d'entrer en vigueur d'ici la mi-2017.

Toile de fond

Un cadre de l'UE pour la collecte et la gestion des données relatives à la pêche a été mis en place en 2000. Sa révision, en 2008, a donné naissance au cadre pour la collecte des données (CCD). Le CCD a établi, à l'échelle de l'UE, un ensemble harmonisé de règles régissant la collecte des données biologiques, environnementales, techniques et socio-économiques concernant les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation.

Lien article : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/12/07-better-data-for-fisheries/>